

DUREE : 3,5 Heures
DELAI D'ACCES : 7 jours
Dates : Nous consulter
Tarifs : Nous consulter

MODALITES D'ACCES :
4 à 12 personnes maximum.

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques interactifs, exercices pratiques, mises en situation, QCM et suivi individualisé par le formateur.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentations visuelles, documents écrits et mises en situation pratiques. Matériel permettant de simuler les interventions de l'agent (bac à feu écologique et extincteurs, SSI Catégorie A / DAS, moyens d'extinction de première intervention.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Formateur certifié, disposant des compétences pédagogiques et de l'expérience terrain requises pour encadrer l'ensemble des modules réglementaires de formation.

ACCESSIBILITE

Site accessible aux personnes en situation de handicap.

Référent Handicap
Manel EL OUAFI
manel@sgc-formation.fr

CONTACTS

Responsable Pédagogique
Nicolas PRETRE
contact@sgc-formation.fr
01 48 44 04 55

SGC FORMATION
94 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

STATISTIQUES 2024 :

Taux d'assiduité : 100%
Taux de réussite : 100%

PROGRAMME DE FORMATION

Équipier de Première Intervention

PUBLIC CONCERNE & PREREQUIS

La formation Équipier de Première Intervention (EPI) s'adresse à tout salarié, quels que soient son poste ou son secteur d'activité, susceptible d'agir en cas de départ de feu dans l'entreprise.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ☞ Comprendre les causes et la propagation d'un incendie en milieu professionnel.
- ☞ Identifier les risques et adopter une attitude préventive.
- ☞ Connaître les procédures d'alerte et d'évacuation, ainsi que les rôles de chacun.
- ☞ Savoir utiliser les moyens de première intervention (extincteurs, RIA).
- ☞ Intervenir efficacement sur un début d'incendie en toute sécurité.
- ☞ Renforcer les réflexes d'action à travers des exercices pratiques.

REFERENCES

Article R4227-28 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

Article R4227-38 : « La consigne de sécurité incendie indique : 2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ; 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ; 6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ; 8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »

CONTENU

Module théorique :

- ☞ **Comprendre le risque incendie** - le phénomène du feu, Sensibilisation à la prévention et à la protection incendie.
- ☞ **Présentation des différents moyens de lutte contre l'incendie.**
- ☞ **Application des consignes d'incendie** - Organisation de l'intervention, de l'évacuation, Rôle des guides-file, serre-file et chargés d'évacuation

Module Pratique :

- ☞ **Présentation et description des équipements de première intervention** - Extincteurs portatifs, Robinet incendie armé (RIA)...
- ☞ **Mise en œuvre des équipements** - Techniques de manipulation et de sécurité.
- ☞ **Exercices d'extinction sur feux réels** - Utilisation de bac écologique ou d'une unité mobile et application des techniques d'attaque adaptées aux différents types de feu.

EVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation des acquis de la formation EPI se fait par une épreuve sous forme de QCM et d'une évaluation pratique (mise en situation) d'une durée totale d'environ 30 minutes.

→ **Une attestation de compétences est remise au candidat après validation.**